

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental.

Considérant la vacance de poste du poste de responsable territorial solidarités de la Maison du Département Solidarité (MDS) d'Hénin Carvin, site de Carvin et qu'il convient d'assurer l'intérim du poste, à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} septembre 2025, madame Catherine Deguffroy est chargée des fonctions de responsable territorial solidarités par intérim, au pôle solidarités, MDS d'Hénin Carvin, site de Carvin.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Notifié le :

Arras, le 25 septembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental.

Signature de l'agent :

Coleridge

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Catherine Deguffroy (2663)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Direction de l'assemblée et des élus

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux, et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, à compter de la date de notification de l'arrêté.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.